



Transfert de résidence pour un enfant en référé

Par **Edwige ocana**, le **01/02/2017 à 13:21**

Bonjour,

mon ex-conjoint a saisi le juge au affaires familiale pour la garde notre fils en 2012. IL a jouer sur le faite que j'avais à l'époque fait une tentative de suicide. Il a obtenu la garde en mars 2013. Depuis mon fils va mal, j'ai refait ma vie depuis 3 ANS et j'ai une petite fille de 11 mois je ne suis plus en état dépressif j'ai un courrier du medecin datant de 2013 qui stipule que je ne prends aucun médicament. Depuis juillet 2014 mon fils se plains sans cesse de manque d'investissement de son père de mal bouffe d'heure du couche irrégulière, d'insultes à son egard et dénigrement vis a vis de moi. (Ta mère est folle elle est conne ect..) Axel à demander à son père de revenir a la maison sa a été un non... En septembre 2014 j'ai demander a son père pour faire un rdv avec un psy au cmp il a accepté. je devais récupérer mon fils se jours la pendant la recreation de l'école. La maîtresse était prévenu, et son père devait venir me rejoindre directement au rdv. Seulement ce jour ci son père a récupérer mon fils a l'école sans même m'en avertir et d'après mon fils le trajet t a été un enfer...Il lui a dictée se qu'il devait

dire au psy. l'état de mon fils a empirer de file en aiguille, il s'est mis a dénigrer son père et a l'insulter mais jamais devant lui, je lui ai demander si il voulait voir un psy, il m'a dit oui maman je veux parler a quelqu'un mais je veux pas que papa le sache.. J'ai donc pris rdv avec un psychiatre chez qui il a été suivi de septembre 2015 a janvier 2016 (avant la naissance de ma fille) son père était au courant et a assister au deuxième rdv car le psy voulait son accord.Il lui a donner car s'était a la demande d'Axel. Le rapport du psy à été de me dire que mon fils avait énormément de colère et de rencoeur vis a vis du père et m'a dit de redemander la garde que son père n'étais pas un père mais peut être un copain un cousin ou autre chose...chose que j'ai faites j'ai donc fait une requête classique mais en décembre dernier mon fils s'est à nouveau plains mais cette fois de violence et d'insulte auprès de sa maitresse ainsi qu'au psy qui le suit... J'ai donc été convoque a l'ecole. Mon fils m'a avouer qu'il avait un peu déformer la verite chose que j'ai dites à l'institutrice ainsi qu'au psy, le psy ma fait un courrier en stipulant des maltraitance divers ect et qu'il fallait impérativement que j'ai la garde de mon fils...Il m'a dit de faire un référé avec mon avocate en sortant de son cabinet et au plus vite sinon il faisait un signalement auprès du procureur...Chose faite. Les conclusion de l'avocat du pere ont etait de dire que j'instrumentalise mon fils manipulation de l'enfant ect... il a évoquer qu'il ne fumer plus du tout de shit et nie les violence qui sont plus d'ordre psychologique que physique.J'ai pu apporter et contrer tout ses dires en envoyant une conversation entre lui et moi ou il me remercie du soutien pour l'Éducation d'Axel et ou je lui explique le rapport du psy et le conseil sur certains point pour l'éducation de mon fils. J'ai pu prouver qu'il fumer encore le shit car mon fils m'a envoyer une photo de se que son pere fumer avec tu vois maman papa il te ment tu peux me faire confiance.

Egalement des attestation concernant le comportement axel lorsqu'il parle de son pere et

enfin une capture d'ecran que j'ai faite du telephone de mon fils ou il avait fait un dossier video violence papa pour me prouver se qu'il se passait chez son pere. Le référé s'est passe vendredi dernier. Le juge à demander pourquoi je n'avais pas porter plainte mon avocate lui a dit que ayant su les faits bien apres je ne savais pas se qu'il s'etait passer, pourquoi l'ecole n'avait pas fait de signalement je lui ai dit q'effectivement la maitresse voulait faire un courrier avec injonction du juge et qu'elle n'etait pas former pour ce genre de chose la juge a pris note du nom de l'ecole. Elle s'est inquiété de savoir ou etais mon fils ce week end et egalment a dit a l'avocat de mon ex coinjoint mais enfin maitre vous avez lu la lettre d'axel? le juge à dit qu'elle rendrait sa decision vendredi qu'en pensez vous?Le juge peut-il refuser le transfere de residence et demander une enquete sociale avant le jugement de fond en mars prochain?